

Jeux Olympiques de Tokyo 2020

Processus de sélection en Gymnastique Rythmique Ensemble (GR ENS)

PREAMBULE

Dans le respect des « Grands principes de sélection » validées par le Bureau Exécutif (BE) du CNOSF du 12 novembre 2018, ainsi que du « système de qualification » établi par la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) du **18 février 2019** (GR ENS) et des règles de la Fédération Française de Gymnastique, cette dernière a validé le **02 septembre 2019**, à l'unanimité des membres de la *Commission Nationale de Sélection* de la FFG, les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

La Commission Nationale de Sélection (CNS) établit et valide la liste nominative des sportifs sélectionnés. Elle sera ensuite présentée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis.

Le BE du CNOSF validera la sélection nominative. Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Tokyo avant le 6 juillet 2020 à minuit (heure locale).

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de compétition de la FIG pour les Jeux et dans le respect de la charte olympique et de la charte du gymnaste de la FFG, peuvent prétendre à une sélection en Équipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux Olympiques du 14 juillet au 16 août 2020, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

1. Rappel du système de qualification olympique de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG).

1.1. Epreuves de gymnastique rythmique ensemble :

- Qualification du concours général des ensembles
- Finale du concours général des ensembles

1.2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

Quotas par CNO et par épreuve	
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum un (1) ensemble de cinq (5) gymnastes par CNO

1.3. Mode d'attribution des places de quota :

Le quota olympique (1 ensemble au maximum par CNO) sera obtenu au travers :

- Des Championnats du Monde en septembre 2018, à Sofia (3 premières places)
- Des Championnats du Monde en septembre 2019, à Baku (5 places maximum)
- Des championnats continentaux (1 place maximum).
- 1 quota possible si le pays hôte est dans les huit premières équipes aux CM 2019, ou si le Japon se qualifie lors de sa compétition continentale (Critère 4)

1.4. Format des épreuves de GR Ensemble :

- Qualification du concours général des ensembles
- Finale du concours général des ensembles (8)

Calendrier des épreuves aux Jeux Olympiques :

- CI : 08/08/2020
- CII : 09/08/2020

2. Modalités d'organisation des sélections françaises en GR Ensemble.

2.1. Manifestations de référence comptant pour la sélection olympique :

Seront pris en compte les résultats des compétitions suivantes en valorisant les podiums et les finales :

- CE Kiev du 22 au 24/05/2020
- World Cup
 - o Pesaro du 3 au 5/04/2020
 - o Sofia du 10 au 12/04/2020
 - o Baku du 24 au 26/04/2020
- Les compétitions de la saison 2020
 - o GP (Moscou, Marbella, Thiais, Holon)
 - o Challenge Cup (Guadalajara, Kazan)
- Championnats du Monde 2018 à Sofia et 2019 à Bakou –21 au 22 septembre 2019
- Tests de sélections FFG prévus dans le calendrier officiel de la discipline en 2020

2.2. Eléments de référence pris en compte pour la constitution de l'équipe olympique en GR Ensemble :

Afin de constituer le meilleur « Ensemble France Olympique » et d'assurer la représentation maximale aux finales et aux podiums, la sélection (intégrant celle du suppléante) sera arrêtée en prenant en compte les données ci-dessous :

- Les notes de difficulté (ND) ainsi que les notes finales (NF) obtenues par l'Ensemble et réalisées par les sportives de façon nominative sur les deux compositions.

Les minimas feront l'objet d'une communication fédérale à l'issue des Championnats du Monde de Bakou.

Modalités de sélection des gymnastes :

- Référence aux performances internationales et aux parcours individuels des gymnastes (nombres de sélections) durant la saison
- Priorité sera donnée aux gymnastes présentant le meilleur potentiel sur les **deux** compositions.
- Priorité sera donnée aux gymnastes les plus régulières en compétition. (Statistiques sur les chutes, les fautes de trajectoire, les fautes de synchronisation réalisées par chaque gymnaste lors des échéances internationales)
- Prise en compte des autres compétitions du calendrier de la saison 2020
- Décision de la commission de sélection selon les argumentaires présentés par les représentants de la Direction Technique Nationale.

2.3. Commission de sélection

Composition de la CNS :

- Président de la FFGym
- Secrétaire Fédérale
- Vice-Président en charge du Haut Niveau
- Directeur Technique National
- Directrice du Haut Niveau
- Médecin fédéral
- Responsable des juges internationaux

La Commission Nationale de Sélection (CNS) privilégiera le choix des gymnastes ayant le meilleur potentiel de finale au concours général des ensembles.

Dans l'intérêt supérieur de l'ensemble olympique, et uniquement dans ce cas de figure, les cas particuliers, notamment les gymnastes blessés, seront traités indépendamment des modalités précitées.

2.4 Modalités de décision :

Le Directeur Technique National et la Directrice du Haut Niveau exposeront leur analyse à la Commission Nationale de Sélection (CNS).

La CNS délibérera pour arrêter la liste nominative des sportifs titulaires de l'équipe de France Olympique et le suppléant. L'appel au suppléant, pour titularisation en cas de nécessité, s'établira par décision de la CNS sur proposition du DTN.

La composition nominative de l'ensemble France olympique GR , sous réserve du respect des grands principes de sélection édictés par le CNOSF et de la charte olympique, sera proposée à la « Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO) » avant validation par le Bureau Exécutif du CNOSF. Le CNOSF procédera ensuite aux engagements des sportifs auprès du comité d'organisation des Jeux olympiques de Tokyo, avant le 6 juillet 2020 à minuit (heure locale).

Les présentes modalités de sélection seront diffusées sur le site internet de la FF Gym. La liste des sportives sélectionnées sera diffusée